

# — MEMENTO DU DIRECTEUR —

CASNAV

*Centre Académique pour la Scolarisation  
des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de  
familles itinérantes et de Voyageurs*

## EANA / Les différentes situations d'accueil

*(EANA = élèves allophones nouvellement arrivés= anciennement ENAF)*

*(UPE2A = unité pédagogique pour élèves allophones arrivants = anciennement CLIN)*

### ✓ EANA avec soutien UPE2A dans l'école.

1- L'enfant est inscrit et scolarisé dans sa classe d'âge.

2- Signaler l'EANA à l'enseignant qui procède à l'évaluation à l'arrivée.

3- Organisation de la prise en charge faisant suite à cette évaluation.

→ En fonction de ses besoins, il rejoint régulièrement le regroupement organisé dans l'école par l'enseignant d'UPE2A qui se déplace sur plusieurs écoles.

→ Par ailleurs, un décloisonnement peut être envisagé.

### ✓ EANA sans soutien UPE2A dans l'école (EANA « isolé »)

Il y a 18 enseignants d'UPE2A dans le Vaucluse intervenant chacun dans plusieurs écoles. Ce cas de figure est donc relativement rare. L'arrivée de l'EANA est impérativement signalée à l'enseignant d'UPE2A du secteur ou au CASNAV. L'enfant doit être évalué pour déterminer ses besoins (par un enseignant d'UPE2A ou par le CASNAV le cas échéant). Il est scolarisé dans son école de secteur ou dans une autre école permettant une prise en charge UPE2A. La prise en charge pédagogique est du ressort de l'équipe de l'école. Des aides peuvent être apportées, selon les demandes, par le CASNAV.

## EANA / L'évaluation diagnostique à l'arrivée

Cette évaluation est obligatoire pour tous les EANA à partir de 6 ans. Elle est réalisée, soit par un enseignant d'UPE2A, soit par le CASNAV. Elle doit avoir lieu rapidement après l'arrivée en France. Elle a pour objectif de faire un bilan des compétences de l'élève dans 3 domaines : langue française (oral et écrit), mathématiques (test écrit en langue d'origine) et lecture/compréhension (en langue d'origine). Elle permet de fixer les 1<sup>er</sup> objectifs pédagogiques ainsi que d'aider à positionner cet élève dans un niveau de classe. Ses résultats détaillés sont communiqués aux enseignants de la classe ordinaire, aux directrices/directeurs et à la famille.

## EANA : le rôle « charnière » du directeur

### *Quelques conseils pratiques*

#### ► **lien avec la famille : accueil de l'enfant et de sa famille**

- Situer l'enfant dans son histoire personnelle

Prendre contact avec la famille (si possible avant d'accueillir l'enfant, si nécessaire faire appel à un interlocuteur francophone, famille, ami, ELCO...) de façon à obtenir des renseignements de trois types :

- des renseignements relatifs à l'état de santé, à la culture d'origine qui peuvent se révéler importants et que l'enfant ne pourra fournir dans l'immédiat.

- des renseignements concernant le cursus scolaire antérieur, ce qui facilitera la mise en place de l'évaluation diagnostique. Des tableaux de correspondance (voir enseignant d'UPE2A ou CASNAV) entre systèmes scolaires permettent d'obtenir ces informations.

- le nom de la (ou des) langue(s) parlée(s) par l'enfant, le nom des langues étudiées à l'école, de façon à pouvoir se renseigner sur le principe de fonctionnement de cette langue et, repérer, pour mieux les prévenir, les éventuelles difficultés que l'enfant pourrait rencontrer tant sur le plan phonétique que syntaxique.

- Présenter l'école et son fonctionnement

Lors de ce premier contact, il est nécessaire de faire visiter les locaux, d'expliquer le fonctionnement de l'école française en général et de l'école où l'enfant va être scolarisé en particulier. La présence de l'enseignant responsable et de celui de d'UPE2A est souhaitable. Voici quelques pistes :

- le calendrier scolaire (jours et heures d'ouverture, vacances, jours fériés...).

- le principe de fonctionnement de l'UPE2A (s'il y en a une) en structure ouverte, et l'évolution progressive vers une intégration totale dans la classe de l'élève.

- le programme de la classe, et particulièrement les différentes disciplines.

- la liste du matériel dont l'élève aura besoin (cartable, trousse, nécessaire de piscine...).

- rappeler qu'en France l'école est laïque, gratuite et obligatoire.

- le système de suivi et d'évaluation de l'élève (en appui sur le livret d'évaluation que l'on pourra faire visualiser, par exemple).

- la communication avec les familles (fréquence et modalités de rencontre, cahier de liaison, réunions et autres actions mises en place par l'école).

- insister sur le fait que la langue maternelle n'est pas un obstacle à l'apprentissage du français, et que plus un individu est expert dans sa langue maternelle, plus il aura de facilités à acquérir de nouvelles compétences (y compris pour apprendre une nouvelle langue).

- les conditions et les modalités d'inscription à la cantine, à l'étude, à l'aide aux devoirs ou tout autre action périscolaire mise en œuvre.

Il sera difficile pour les familles de mémoriser l'ensemble de ces très nombreuses informations. Des actions ultérieures devront être envisagées pour rendre l'école française plus lisible, impliquer les parents dans la valorisation de la construction des savoirs. A noter : En fonction des habitudes culturelles, les représentations des possibilités et des modalités des relations avec "le maître" et l'école sont différentes.

### ► lien avec l'enseignant prenant en charge l'élève et l'équipe éducative

- informer, rassurer, encourager, déculpabiliser l'enseignant responsable de l'élève.
- adopter une attitude attentive et bienveillante.
- faire appel aux partenaires (UPE2A, CASNAV, infirmière, médecin scolaire, RASED)
- préciser aux équipes enseignantes que les difficultés de l'ENAF relèvent d'une maîtrise insuffisante de la langue ou des apprentissages, auxquelles des réponses pédagogiques peuvent être apportées. Le RASED peut être sollicité, mais pour des problèmes autres (attention aux confusions UPE2A /UPI ou CLIS/CLIN).
- Organiser l'aide : gestion du temps, concertation de l'équipe, réguler les échanges entre l'UPE2A et les classes, élaborer des outils d'aide aux échanges entre les enseignants.

*Penser aussi... par la suite à :*

- Inscrire les modalités de prise en charge des EANA dans le projet d'école.
- Veiller à la participation de l'enseignant d'UPE2A aux commissions d'harmonisation CM /6ème (transmission du dossier CM2 vers 6<sup>ème</sup> comprenant les évaluations à l'arrivée, la prise en charge et évaluation à la sortie), aux conseils de classe, d'école, équipe éducatives...

### ► lien avec les partenaires extérieurs à l'école

- faire appel si besoin aux centres sociaux ou autres associations (aide aux devoirs, activités périscolaires, etc.)
- contacter si besoin les CMPP (aides sanitaires et sociales)

## La scolarisation des Enfants de familles itinérantes

*(Elèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école – BO n°37 du 11/10/2012)*

« **Les enseignants de CLIN** ont vocation à aider les enseignants des classes ordinaires en matière d'accueil et de suivi scolaires, de dialogue avec les enfants et les parents ; ils sont aussi **chargés du soutien des enfants du voyage intégrés dans les classes ordinaires**. (Circ. DA84 du 14/02/2007)

« Dans la mesure du possible, et en fonction des spécificités locales, les aires de stationnement seront rattachées à une **école référente** en matière d'accueil des enfants du voyage. » (Circ. DA84 du 14/02/2007)

**Scolariser rapidement** : « Cette coopération doit conduire à l'application de procédures administratives simplifiées garantissant un accueil en classe rapide, à une plus grande réactivité dans les procédures d'inscription aux services qui l'accompagnent (cantine, ramassage scolaire, etc.) ainsi qu'une gestion immédiate des refus d'inscription et des dissuasions par une action conjointe des différents services académiques. » (BO n°37 du 11/10/2012)

**Documents pour l'inscription** : « même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire » (BO n°37 du 11/10/2012)

**Familles de passage sur la commune** : « Le fait qu'une famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation. » (BO n°37 du 11/10/2012)

*Pour toute arrivée d'enfant(s) du voyage sur votre école, n'hésitez pas à contacter l'enseignant d'UPE2A référent ou le CASNAV, à tout moment de l'année.*

## Contacts et ressources

### CASNAV d'Aix-Marseille

31, bd d'Athènes  
13001 MARSEILLE  
Tél./fax : 04 91 14 13 64  
Mél : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

**Site web** : <http://www.casnav.ac-aix-marseille.fr/>

*Consultation / Prêt d'ouvrages sur RDV au CASNAV d'Avignon*

### Antenne du Vaucluse

courrier : 49, rue Thiers  
84077 Avignon cedex  
bureau : 33 place des Corps Saints - Avignon  
Tél. : 04 90 27 76 96  
Mél : casnav84@ac-aix-marseille.fr

### Outils/ Ressources pédagogiques

- Voir les documents d'EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

- *Le lexique de ma classe.CP-CE1* (imagier + dictionnaire alphabétique illustré de 1200 mots). JC Lebeau, C Quentin. Ed : Retz – 2004. (environ 35 € - version sans CD-ROM)

## Textes officiels de référence

► BO n°37 du 11/10/2012 : inscriptions et scolarisation des EANA, des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs, missions des CASNAV.

► Circulaire académique du 13/05/2013 : inscriptions et scolarisation des EANA, des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs, organisation du CASNAV.

► Nouvelle circulaire Vaucluse : parution prévue prochainement.